



Championnats de France des Jeunes Pilot 2005 Commission litiges

Composition de la commission :

Frank Volle Président de la FFPSC GN Carpe
Jean François Baudoui, Président de la commission sportive
Régis Levant, Vice Président commission sportive
Serges Dumont, Président d u Club Esprit Carpe Montluçonais
Mr Soares Fernando, Représentant des accompagnateurs

PV de constat, N° 02 PIROT 05

Conformément à l'article 108, 109, 110 & 111 du règlement officiel régissant toute les compétitions du Groupement National Carpe, la commission litiges après délibération, décide à lors de sa réunion du dimanche 3 juillet 2005 à 8H15, d'exclure de la compétition et de disqualifier l'équipe N° 8 - PRUGNAUD / SATORY au poste 16, par trois voix contre deux.

Conformément à l'article 105 du règlement officiel, cette exclusion est due au comportement agressif et irrespectueux d'un des membres de cette équipe envers les forces de l'ordre présente sur le site de Pirot, en l'occurrence Guillaume Satory.

Cette exclusion leur est signalée verbalement par le Président de commission sportive, Jean François Baudoui, le dimanche 3 juillet à 9 heures.

Fait le 30 juin 2005 à Pirot.
Les membres de la commission :

Frank Volle
Président de la FFPSC
GN Carpe

Jean François Baudoui,
Président de la
Commission Sportive

Régis Levant, Vice-Président
Commission Sportive

Serges Dumont, Président du Club :
« l'Esprit Carpe Montluçonais »

Mr Soares Fernando,
Représentant des accompagnateurs